A Aureilhan, les riverains de la rue Lamartine pris en otage (Communiqué)

Suite à la convocation du 28 juin 2017 nous faisant part d'une réunion publique le 3 juillet à laquelle nous nous sommes rendus, nous avons appris qu'une décision avait été prise par la municipalité concernant des travaux de sécurisation, qui devaient être effectués aux abords des écoles Lamartine (Lamartine 1) et Joliot Curie (Lamartine 2)

Nous avons déploré que cette réunion publique n'ait pas eu lieu préalablement à cette décision.

Nous avons appris que des bornes rétractables seraient installées en trois endroits, deux, rue Lamartine, et un, rue Pasteur. Lors de cette réunion, nous avons soulevé différents problèmes techniques, administratifs et pratiques, et évoqué d'autres pistes de réflexion, insistant sur la sécurité des enfants et jugeant cette sécurisation incomplète et dangereuse :

Par exemple, une borne qui se lève au passage d'une voiture, les voitures qui seront engagées et bloquées entre les bornes, blocages de ces dernières suite à de forts orages etc. sans compter la gêne et la dangerosité qu'occasionnerait un rétrécissement de la chaussée, dans des rues déjà étroites pour une circulation à double sens.

Nous avons également appris que, lorsque les bornes seraient relevées, les riverains seraient privés d'accès à leurs domiciles, et ce, quatre fois quinze minutes environ par jour, soit deux allers et retours pour les deux groupes d'enfants entre 12h et 14 h, car ils n'auraient pas droit à une télécommande.

Nos différentes remarques, réflexions et contestations n'ont pas été écoutées.

Devant cette absence de dialogue, nous avons constitué un collectif et fait signer une pétition,

Pétition signée par 31 personnes.

S'en suivent deux courriers du 21 juillet et 11 août 2017, nous informant que les travaux allaient se faire.

Un mail de notre part du 20 septembre 2017 demandant des précisions, dans le cadre de l'appel d'offres relatif au marché de travaux de sécurisation des abords de l'école Lamartine, nous avons demandé copie de l'avis d'attribution du marché, comportant les entreprises retenues.

En réponse à ce mail, Mr le Maire nous a demandé de prendre rendez vous.

Dans le même temps, nous avons demandé l'avis à Madame la Préfète qui nous a renvoyé vers Monsieur le Maire.

A notre rendez vous du 3 novembre, Mr le Maire n'a pu nous fournir, ni le nom de Mr le référent départemental "sécurité" de la police nationale contacté, ni le rapport d'audit de sécurité réalisé,

ni l'étude quantitative d'éventuelles autres solutions possibles, ni aucun des documents demandés.

Nous avons réitéré les différentes propositions émises lors de la réunion publique du 3 juillet 2017, notamment :

- transport des enfants par minibus,

- éviter le transport des enfants en récupérant une classe par école, qui servirait de salle de repas, en profitant du service portage repas déjà existant, et en le ventilant aux écoles Marcel Pagnol, Lamartine 1 et Lamartine 2 (cf.plan).

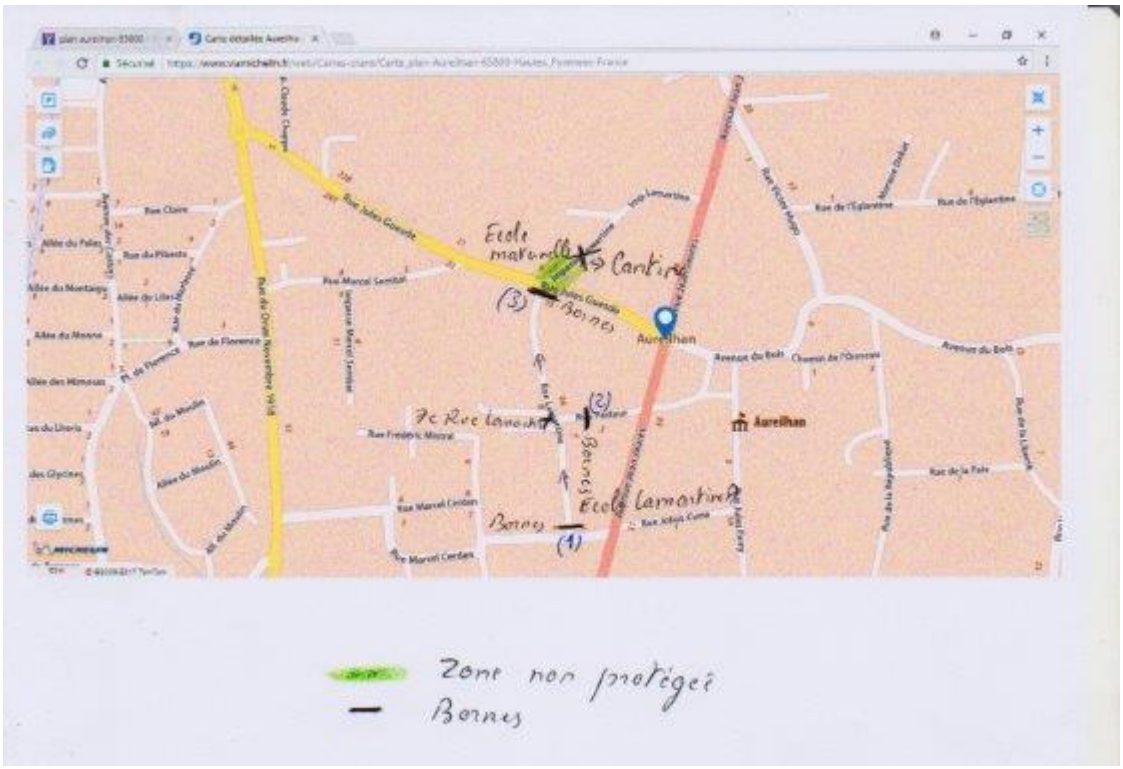

Nous n'avons eu aucune écoute, aucun dialogue, et toutes nos propositions ont été balayées d'un revers de main, avec comme seul argument : " c'est trop cher", sans pouvoir obtenir une quelconque étude comparative.

La seule réponse donnée, est, qu'il ne changerait pas d'avis, et qu'on se retrouverait au tribunal administratif.

Dont acte !

Le 15 février 2018, un courrier daté du 7 février, et un avis de travaux commençant le 19 février, ont été déposés dans nos boîtes aux lettres.

Nous avons constaté que ce n'est plus une borne, mais trois bornes, qui seront installées, et ce, à

chacun des trois barrages. Ces bornes seront commandées simultanément au départ de l'école Lamartine.

Le budget prévu pour la sécurisation des abords de l'école annoncé à la première réunion pour un montant de 45 000 € (1 borne avec rétrécissement), passe à 100 000 € sur le mag 13, puis à 120 000 € sur le mag 14.

Nous nous interrogeons sur le montant réel de ces travaux avec les 9 bornes prévues maintenant.

La protection des enfants est incontestablement essentielle, mais, nous contestons le choix, et la décision de la mairie, pour cette protection partielle , incomplète et dangereuse des enfants se rendant, à pied, de l'école Lamartine 1 à la cantine. ***L'installation des bornes se terminant, en effet, rue Lamartine, nous nous interrogeons, à nouveau, sur la protection des enfants, lors de la traversée de la rue Jules Guesde, où la circulation est importante, et lors du cheminement de l'impasse Lamartine jusqu'à la cantine.***

De même, la présence des parents et des enfants devant l'école Lamartine 1, rue Marcel Cerdan, est-elle sans danger ?

Que dire des stationnements sauvages des parents attendant leurs enfants, rue Lamartine, au mépris du code de la route.

Certains étant même étonnées que, stationner devant les portes des maisons, soit interdit.

Ces regroupements de personnes créent « stricto sensu » un risque potentiel accidentogène.

Du danger ajouté au danger !

Enfin, nous déplorons et contestons fermement cette décision, parce qu'elle entraîne la privatisation d'une rue publique, et surtout la privation de liberté individuelle des riverains, puisque l'obtention d'une télécommande leur a été refusée, dans une commune qui se revendique de l'argument du " bien vivre".

Suite au mail du 5 mars rappelant nos demandes de documents du 20 septembre 2017, nous avons reçu de la maire une réponse partielle, puisque nous n'avons pu obtenir copie de l'arrêté municipal, ce dernier ne devant être transmis qu'avant la mise en service du dispositif de sécurisation ...

Pourquoi ?